

ASSEMBLÉE NATIONALE14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 254 (Rect)

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la deuxième phrase de l'alinéa 39, après le mot :

« assainissement, »,

insérer les mots :

« au développement humain, à la protection de la planète et de ses ressources ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de « croissance économique » est trop dangereux pour être acceptable dans ce « cadre de partenariat global » : nous voyons quotidiennement, avec le dérèglement climatique ce qu'engendre l'obsession de la croissance du produit intérieur brut dans le monde. Il est par conséquent préférable de le remplacer par l'idée de développement humain, faisant référence évidemment à l'indice de développement humain.